



**FÉDÉRATION SUISSE INLINE HOCKEY**  
**FEDERAZIONE SVIZZERA INLINE HOCKEY**  
**SCHWEIZERISCHER INLINE HOCKEY VERBAND**  
**SWISS INLINE HOCKEY FEDERATION**  
Member of the International Inline Skater Hockey Federation (IISHF)

**Règlement Tournoi final Mini - Novice**

**Valable dès le 4 mars 2017**

# Index

<b>INDEX</b> .....	<b>2</b>
<b>1. GENERALITES</b> .....	<b>3</b>
<b>2. JURY</b> .....	<b>3</b>
<b>3. ARBITRAGE</b> .....	<b>3</b>
<b>4. PRESENTATION DES EQUIPES</b> .....	<b>4</b>
<b>5. DUREE DU MATCH</b> .....	<b>4</b>
<b>6. EGALITE A LA FIN D'UN MATCH</b> .....	<b>5</b>
<b>7. COMPOSITION DES EQUIPES</b> .....	<b>5</b>
<b>8. EXPULSION D'UN JOUEUR</b> .....	<b>6</b>
<b>9. PROTET</b> .....	<b>6</b>
<b>10. COMMUNICATION DES RESULTATS</b> .....	<b>6</b>
<b>11. CEREMONIE DE REMISE DES PRIX</b> .....	<b>7</b>
<b>12. VALIDITE</b> .....	<b>7</b>

## **1. Généralités**

- 1.1 Le tournoi se dispute selon les statuts et les règlements en vigueur de la FSIH.

## **2. Jury**

- 2.1 Le jury du tournoi se compose d'un directeur technique désigné par la FSIH, d'un arbitre (convoqué par la FSIH) officiant durant le tournoi, et de 2 membres provenant des équipes participantes. Les noms des équipes devant fournir un membre sont tirés au sort avant le tournoi. Les personnes pouvant faire partie du jury doivent être licenciées auprès de la FSIH. Les équipes tirées au sort ont l'obligation de fournir un membre.
- 2.2 La FSIH désigne un remplaçant de piquet du directeur technique. Le remplaçant entre en fonction seulement si le directeur technique ne peut pas officier. Il assume le même cahier des charges que le directeur technique.
- 2.3 Durant le traitement d'un cas, les parties directement concernées doivent se récuser. En cas d'égalité lors du vote, le directeur technique tranche. Les décisions du jury sont sans appel.
- 2.4 Le directeur technique établit le calendrier d'arbitrage du tournoi. Les arbitres doivent donner leur club d'appartenance au directeur technique.

## **3. Arbitrage**

- 3.1 Les arbitres ne peuvent en aucun cas arbitrer leur club ou un club du même canton que le club d'appartenance de l'arbitre même avec l'accord des deux équipes.
- 3.2 En cas de force majeure, dans le cas où il n'y aurait pas d'autres possibilités, en raison du fait que tous les arbitres sont concernés, un arbitre peut arbitrer son club.
- 3.3 Les indemnités, les frais de déplacement, de logement et de subsistance des arbitres convoqués par la FSIH sont payés selon les tarifs officiels en vigueur.
- 3.4 La boisson doit être mise à disposition des arbitres à la table des officiels durant toute la durée du tournoi.

## **4. Présentation des équipes**

- 4.1 Les équipes doivent se présenter au jury 20 minutes avant le début du premier match complètement équipées pour le contrôle des joueurs. Le directeur technique du tournoi donne les instructions aux officiels sur le lieu du contrôle.
- 4.2 Pour les matchs suivants, les équipes doivent se présenter au minimum 10 minutes avant l'horaire fixé à proximité de la place de jeu afin de pouvoir respecter l'horaire du tournoi.

## **5. Durée du match**

- 5.1 La durée des matchs est de 2 x 15 minutes sans arrêt de jeu avec 2 minutes de pause. Durant la dernière minute du match, le chronomètre est arrêté, de même que lors des temps-morts et des cas exceptionnels (blessure, événements exceptionnels, etc.). Seuls les arbitres ont le droit d'ordonner l'arrêt du chronomètre.
- 5.2 En cas d'égalité à la fin du temps règlementaire, on procédera directement au tir de penaltys selon le point 6 ci-après.
- 5.3 Les demi-finales et la finale ont une durée de 2 x 15 minutes avec arrêts de jeu.
- 5.4 Dans les cas suivants, l'arbitre signale l'arrêt du chronomètre en sifflant, en se tournant vers la table et en faisant le même geste que celui du temps-mort :
  - 1. joueur blessé ;
  - 2. tir de penalty pendant le match – le chronomètre est arrêté ;
  - 3. les arbitres doivent se concerter pour une décision ;
  - 4. en cas d'urgence, si l'arbitre constate une perte de temps anormal durant le déroulement du jeu.
- 5.5 Chaque équipe a droit à un temps-mort par période de jeu.

## **6. Egalité à la fin d'un match**

- 6.1 En cas d'égalité de points à la fin du tour qualificatif, le classement est établi de la manière suivante :
1. différence de but ;
  2. confrontation directe ;
  3. meilleure attaque ;
  4. premier but marqué lors de la confrontation directe.
- 6.2 En cas d'égalité à la fin d'un match de qualification, on procède directement au tir de 3 penaltys pour déterminer le vainqueur de la rencontre. Il n'y a aucun match qui se termine comme le championnat de la saison régulière. La victoire durant le temps réglementaire, octroie 3 points à l'équipe gagnante. La victoire aux penaltys donne 2 points. Une défaite aux penaltys donne 1 point.
- 6.3 En cas d'égalité à la fin d'un match de la phase finale en élimination directe ou en cas de match de classement, on procède directement au tir de 5 penaltys selon l'article 2.1 du Règlement Matches et Championnat.
- 6.4 En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire de la finale menant au titre de champion suisse, on procède en premier lieu à une prolongation de 5 minutes en mort subite (le premier qui marque gagne). Si l'égalité subsiste après les 5 minutes de prolongation, on procède au tir de 5 penaltys selon l'article 2.1 du Règlement Matches et Championnat.

## **7. Composition des équipes**

- 7.1 Si deux équipes d'un même club participent à un tournoi final Mini ou Novice, un joueur qui a été inscrit sur la feuille de match de l'équipe b ne peut en aucun cas jouer un match avec l'équipe a et vice versa.

## **8. Expulsion d'un joueur**

- 8.1 Si un joueur ou un officiel d'équipe est exclu du terrain suite à un carton rouge (code N), le joueur ou l'officiel d'équipe est exclu pour le reste de la partie.
- 8.2 Si un joueur ou un officiel d'équipe est exclu du terrain suite à un carton rouge (code O), le joueur ou l'officiel d'équipe est renvoyé au vestiaire et exclu pour le reste du tournoi selon l'article 3.4 des Directives techniques et administratives.
- 8.3 Pour tous les cartons rouges, un rapport est établi par les arbitres et envoyé à la commission disciplinaire de la FSIH avec une copie de la feuille de match. Selon la gravité de la faute, le joueur expulsé peut encourir une suspension supplémentaire prononcée par le département disciplinaire de la FSIH.

## **9. Protêt**

- 9.1 Les équipes peuvent déposer un protêt selon le règlement de jeu de la FSIH et le confirmer dans les 15 minutes suivant la fin de la rencontre. Le dépôt du protêt doit être accompagné d'une caution de CHF 100.--. En cas de gain de cause, la caution est rétrocédée. Dans le cas contraire, le montant est versé à la FSIH.
- 9.2 Le protêt est traité par le Jury du tournoi. La décision est rendue au plus tard dans l'heure qui suit le dépôt du protêt.

## **10. Communication des résultats**

- 10.1 Les résultats doivent être communiqués au département technique de la FSIH selon le point « Communication des résultats » des Directives techniques et administratives.
- 10.2 Le club organisateur qui n'annonce pas les résultats est amendé pour chaque résultat non annoncé selon les Directives techniques et administratives.

## **11. Cérémonie de remise des prix**

- 11.1 Une amende de CHF 1'500.-- est infligée à l'équipe qui ne participe pas à la cérémonie de remise des prix. Un rapport rédigé par le directeur technique est envoyé au Département technique de la FSIH qui rendra une décision.

## **12. Validité**

- 12.1 En cas de litige, le règlement de langue française fait foi.
- 12.2 Le présent règlement est valable pour tous les matchs disputés sous l'égide de la FSIH.
- 12.3 La FSIH se réserve le droit d'accorder des dérogations au présent règlement.
- 12.4 Le présent règlement entre en vigueur à partir du 4 mars 2017. Il annule et remplace tous les précédents. Il comprend les modifications approuvées par l'Assemblée Générale tenue à Buochs le 4 mars 2017.

Buochs, le 4 mars 2017.

Au nom de la Fédération Suisse d'Inline Hockey

Ueli Strüby   Gabriel Willemin   Gilles Sansonnens